

LES CONSEILS DE SÉCURITÉ et de respect de l'environnement

1. Avant de partir en mer vérifiez...

La météo

Consultez toujours les prévisions météo locales et la météo marine avant d'effectuer votre sortie : en mer, le mauvais temps peut arriver rapidement !

→ Météo-France 32 50 ou 08 92 68 02 XX, XX = numéro du département (0,34 €/min. tarif mai 2008) ou www.meteo.fr

Votre matériel

Veillez à ce que tout votre matériel de sécurité soit en bon état et adapté à votre activité nautique. En bateau, partez toujours avec le plein de carburant et un gilet de sauvetage pour chacun.

Les dangers particuliers (dangers isolés, baines,...)

Renseignez-vous sur les courants sur votre zone de pratique et sur les risques qu'ils entraînent.

→ postes de secours / affichage sur la plage
→ capitaineries / bureaux du port

Vos connaissances

Apprenez les éléments clés de la pratique de votre activité avec des enseignants diplômés ; vérifiez régulièrement votre niveau de compétences.

→ Clubs ou écoles agréés ou affiliés à une fédération sportive

Il est essentiel de connaître les principaux drapeaux et balises : c'est un conseil de prudence !

“À CHACUN SA ZONE dans un même espace”



VOILE / CATAMARAN / DERIVEUR

“ON NE HISSE PAS LES VOILES sans vérifier la météo”



1. Avant de partir renseignez-vous

Sur les prévisions météo, les heures de marées, la force et la direction du vent pour la journée : elles sont les conditions d'une navigation en sécurité !

Sur les zones de navigation de votre lieu de vacances : courants, marées, chenaux, rochers, berges dangereuses, réserves naturelles, zones de cultures marines...

→ Capitaineries / bureaux du port
→ Clubs de voile
→ Postes de secours / affichage sur la plage

Le matériel de sécurité doit être à bord. Vérifiez son état avant de partir. Il est réglementé et précis en fonction des pratiques nautiques.

Une réglementation pour les plaisanciers, modifiée en 2008, a été élaborée pour simplifier, moderniser et responsabiliser. Consultez-la sur www.mer.gouv.fr (rubrique plaisance)

Consultez les documents nautiques, assurez-vous qu'ils soient à jour. Vérifiez qu'ils soient cohérents avec les informations officielles élaborées par les services hydrographiques nationaux (le SHOM pour la France). www.shom.fr

2. Vérifiez votre équipement

Un gilet de sauvetage pour chaque personne est obligatoire.

Des vêtements adaptés sont recommandés pour être à l'aise, avoir chaud ou pouvoir affronter un grain (averse soudaine).

Tous les points du gréement doivent être contrôlés : faites-vous aider si besoin par des professionnels.

3. Naviguez avec prudence

Restez vigilant et adaptez votre navigation en fonction de votre environnement et de la météo, en particulier en Méditerranée où le temps change très vite.

Passez à plus de 100 mètres des pavillons signalant la présence de plongeurs.

Ne surestimez pas vos forces : adaptez la durée et la distance de votre sortie en mer à votre condition physique et à votre niveau de pratique.

Faites particulièrement attention aux vents de terre qui portent au large et rendent les retours difficiles !

En cas de difficulté : ne quittez jamais votre embarcation et ne tentez pas de rejoindre le rivage à la nage. Attirez l'attention par tous les moyens dont vous disposez.

→ Fédération française de voile www.ffvoile.org

4. Quels vents, quels effets ?

■ Naviguez ■ Attention ■ À l'abri

FORCE DU VENT	DESCRIPTIF	VITESSE DU VENT (nœuds)	VITESSE DU VENT (km/h)	ASPECT DE LA MER
FORCE 0	temps calme	< 1	< 1	comme un miroir
FORCE 1	très légère brise	1 à 3	1 à 5	quelques rides
FORCE 2	légère brise	4 à 6	6 à 11	vaguelettes
FORCE 3	petite brise	7 à 10	12 à 19	moutons (écume)
FORCE 4	jolie brise	11 à 16	20 à 28	petites vagues et nombreux moutons
FORCE 5	bonne brise	17 à 21	29 à 38	vagues modérées, moutons, embruns
FORCE 6	vent frais	22 à 27	39 à 49	lames, embruns, crêtes d'écume

Il existe des règles de priorité. Respectez-les pour éviter toute collision.



PLONGÉE BOUTEILLES / APNÉE

“LA PLONGÉE, oui, mais jamais en solo”

1. Avant de plonger

Avant les vacances, passez une visite médicale : la plongée s'exerce dans des conditions physiologiques très particulières du fait de la pression sous-marine. Un excellent état de santé est indispensable.

Apprenez à plonger dans un club avec des moniteurs diplômés. - Avec bouteilles, il est interdit de plonger sans formation initiale. - En apnée, il existe des techniques spécifiques.

En apnée : ne surestimez pas vos capacités, remontez à la surface dès que vous sentez le moindre signe de fatigue car la perte de conscience sous l'eau est subite (syncope).

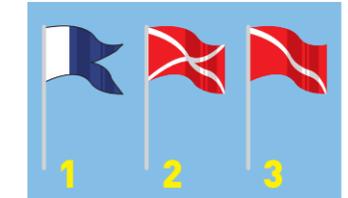
Signalez-vous en surface : - pour les navires supports de plongée signalez vous par un pavillon Alpha (1) ou par un pavillon croix de Saint-André (2) ou par une bande diagonale blanche(3). - pour les plongeurs isolés signalez vous par une bouée sur laquelle flotte un pavillon croix Saint-André (2) ou par une diagonale blanche(3).

La plongée est l'une des principales causes d'accident mortel en mer. Elle nécessite une vigilance extrême.

2. Pendant la plongée

“L'unité, c'est la paire” : ne plongez jamais seul et surveillez-vous mutuellement. Si vous plongez à partir d'un bateau, une personne doit toujours rester à bord avec des moyens d'alerte comme la VHF.

Avec bouteilles : surveillez votre autonomie en air et respectez les paliers de décompression.



La pêche sous-marine est réglementée en apnée et formellement interdite en plongée avec bouteilles.

→ Fédération française d'études et de sports sous-marins www.ffessm.fr

LES NUMÉROS D'URGENCE en mer

À terre

15 SAMU
18 Sapeurs pompiers
ou 112 numéro d'urgence européen (à partir d'un poste fixe ou d'un portable).
16 16 vers un CROSS*
pour envoyer les secours au large (depuis un téléphone portable).

* CROSS : Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage en mer

Les CROSS peuvent également être joints par région aux numéros suivants :

- **Manche est**
03 21 87 21 87
- **Normandie / Manche centrale**
02 33 52 16 16
- **Bretagne / Manche ouest**
02 98 89 31 31
- **Atlantique**
02 97 55 35 35
- **Méditerranée**
04 94 61 71 10
- **Corse**
04 95 20 13 63
- **Antilles / Guyane**
05 96 70 92 92
- **Réunion / océan Indien**
02 62 43 43 43

Où trouver plus d'informations ?

- www.mer.gouv.fr (rubrique plaisance)
- www.jeunesse-sports.gouv.fr
- fédérations sportives et clubs locaux (listes auprès des offices de tourisme)
- Sites des préfectures maritimes :
Méditerranée : www.premar-mediterranee.gouv.fr
Atlantique : www.premar-atlantique.gouv.fr
Manche/mer du Nord : www.premar-manche.gouv.fr

On peut consulter le guide du plaisancier de la FIN.



Illustration mascotte : Gérard Coussneau - Illustration inférieure guide : Erick Duhamel (Christophe) - photo mer Corbis - Juin 2008.

Ne pas jeter sur la voie publique

NATATION

NAGEZ ACCOMPAGNÉ(E) et pas n'importe où

1 Avant d'entrer dans l'eau

Choisissez de préférence une zone autorisée et surveillée : les zones interdites sont souvent dangereuses et engageraient votre responsabilité en cas d'accident.

Vérifiez la couleur du drapeau de baignade.

Renseignez-vous sur les courants et les marées : ils peuvent vous empêcher de rejoindre la rive. Prenez garde en particulier aux baïnes (voir schéma) en Atlantique ou aux bâches en Manche : ces eaux d'apparence calme cachent de forts courants qui entraînent vers le large. Pour les marées (Atlantique, Manche, mer du Nord) : consultez la presse locale, les extraits d'annuaires de marées ou le site internet : www.shom.fr

Repérez les endroits où les vagues "se brisent" : ce sont les plus risqués pour le nageur.

Contrôlez votre forme : vous devez pouvoir garder la tête sous l'eau pendant 10 secondes au moins 3 fois de suite et pouvoir nager 10 minutes en récupérant rapidement. Si vous n'y arrivez pas, ne vous éloignez pas du bord de la plage.

→ postes de secours / affichage

2 Et pour contrer tout danger

Surveillez vos proches et surtout les enfants dans l'eau, pour pouvoir donner l'alerte immédiatement en cas de difficulté.

Dans les zones non surveillées, organisez votre propre sécurité : ne vous baignez pas seul(e).

Allez dans l'eau régulièrement (idéalement, tous les quarts d'heure) et entrez-y progressivement afin d'éviter hydrocution ou malaise.

Évitez de nager au-delà de 300 mètres du rivage. Attention, avec la prise au vent, les bouées ou matelas gonflables rendent la baignade très dangereuse !

Évitez les berges abruptes ou glissantes : vous pourriez tomber ou ne pas arriver à sortir de l'eau.

→ Pour en savoir plus : consultez le dépliant "Risques de noyade" édité par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES). www.inpes.sante.fr

→ Fédération française de natation www.ffnatation.org

SURF / BODYBOARD / KITESURF /
PLANCHE À VOILE /
CANOË-KAYAK



"ATTENTION AUX VENTS... et aux autres !"

Pour tous les amateurs de glisse

Étudiez le plan d'eau et assurez-vous auprès des autres surfeurs et des clubs que votre niveau correspond à la difficulté technique du site. Le froid est le principal danger de ces activités, pensez à porter une combinaison adaptée.

Prenez garde aux courants, regardez autour de vous et restez le plus loin possible des zones de baignade et des bateaux.

Surf et bodyboard

Renseignez-vous sur les zones autorisées, souvent signalées par des fanions. Il est interdit de surfer dans la zone de baignade surveillée.

Avant de vous élaner, choisissez un repère visuel sur la plage (drapeau, bâtiment...) et repartez toujours de ce point, afin de ne pas dériver vers une zone à risque.

Face à un autre surfeur qui s'élançait : signalez-vous, ne lâchez pas votre planche et progressez en sens inverse du déferlement.

Attachez toujours votre cordon de sécurité (leash) à la cheville.

→ Fédération française de surf www.surfingfrance.com

Kitesurf (planche nautique tractée par une aile volante)

Avant de sortir, apprenez avec des moniteurs diplômés le maniement du gréement et le décollage de l'aile à terre.

Consultez la météo et ne sortez jamais par vent de terre.

Soyez équipé d'un système de sécurité sur chaque barre de contrôle (pour réduire la traction de l'aile sans la perdre), d'un cordon de sécurité, d'une combinaison isotherme, d'un casque, d'un équipement individuel de flottabilité et d'un moyen de repérage lumineux.

Votre zone de pratique se situe au-delà de 300 mètres du rivage et jusqu'à 2 milles (3704 mètres) d'un abri.

En cas de difficulté, ne quittez pas votre flotteur et attendez les secours.

→ Fédération française de vol libre www.ffvl.fr

Il est vivement conseillé d'avoir une assistance à terre.

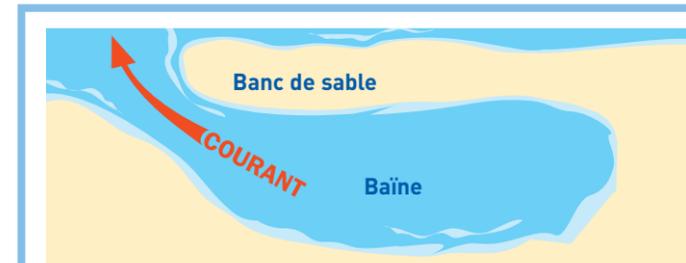
Planche à voile

Votre zone de pratique se situe au-delà de 300 mètres du rivage. Empruntez les chenaux balisés pour y accéder. Ne vous éloignez pas à plus de 2 milles (3704 mètres) d'un abri.

Si vous débutez, ne sortez pas par vent de terre.

Soyez équipé d'un équipement individuel de flottabilité et d'un moyen de repérage lumineux.

En cas de danger, n'abandonnez pas votre planche.



Les baïnes (ou bâches)

Sur les plages de sable, prenez garde aux baïnes (ou bâches). Ce sont des cuvettes d'eau séparées de l'océan par un banc de sable. Elles se vident à marée descendante en créant un fort courant qui entraîne les nageurs vers le large.

Si vous êtes pris dans une baie ou une zone de courant ne luttiez pas. Laissez-vous entraîner, tentez de vous rapprocher du rivage sans nager à contre-courant et appelez les secours.

SCOOTER / MOTONAUTISME / SKI NAUTIQUE

"À MOINS de 300 m du bord : vitesse réduite !"

1. Respectez les obligations réglementaires

Le gilet de sauvetage : en ski nautique, scooter (Véhicules Nautiques à Moteur - VNM) ou bateau à moteur, il est obligatoire !

Le titre de conduite : le pilote de tout engin à moteur de plus de 6 CV doit être en possession d'un titre de conduite (y compris pour les scooters).

Il existe deux types de titre :

- permis plaisance "option côtière" pour les navigations jusqu'à 6 milles d'un abri,

- permis plaisance "extension hauturière" au-delà de 6 milles d'un abri.

Attachez fermement votre coupe-circuit au poignet pour arrêter votre moteur en cas de chute.

Définition d'un abri : tout lieu où un navire peut soit accoster, soit mouiller en sécurité.

→ Fédération française motonautique : www.ffmotonautique.com

2. Sachez profiter de l'eau

À moins de 300 mètres du rivage, empruntez les chenaux balisés réservés aux engins à moteur et gardez une vitesse inférieure à 5 nœuds (10 km/h) ; ne skiez pas dans cette zone.

Au-delà des 300 mètres vous pouvez chasser vos skis et augmenter votre vitesse !

Soyez vigilant et gardez toujours vos distances : passez au moins à 100 mètres des lignes de pêche ou des pavillons signalant la présence de plongeurs (Alpha, croix de Saint-André, bande diagonale blanche)...

En scooter, ne dépassez pas 2 milles d'un abri.

Pour le ski nautique et activités similaires (bouées tractées, parachutes ascensionnels, wakeboard...) deux personnes doivent être à bord : un pilote et une personne qui surveille le skieur ou la personne tractée.

GUIDE DES LOISIRS NAUTIQUES en mer

Plus on connaît la mer plus on la respecte.



"Vous êtes nombreux tous les étés à partir en vacances au bord de l'eau. Pour vous aider à bien en profiter, nous avons conçu ce guide qui vous rappelle les règles de prudence et les éco-gestes qui vous permettront de passer un excellent séjour, dans des conditions maximales de sécurité et de respect de l'environnement. Je vous souhaite donc une bonne lecture et de bonnes vacances. Ensemble, protégeons ceux que nous aimons !"

Jean-Louis Borloo, Ministre d'État, Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire.